



République Française

**ARRETE N° 2026-68**

**Portant délégation d'une partie des fonctions du Maire à un Conseiller municipal**

**LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MONTGUYON  
CHARENTE MARITIME**

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18 ;
- Vu le procès-verbal d'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026 ;
- Vu la délibération du conseil municipal en date du 20 mars 2026 fixant le nombre des adjoints et, le cas échéant, des conseillers municipaux délégués ;
- Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne administration de la commune, de déléguer une partie des fonctions du maire à Monsieur PANNIER Anthony, conseiller municipal ;

**ARRETE**

**ARTICLE 1** À compter du 20 mars 2026, Monsieur PANNIER Anthony, conseiller municipal, reçoit délégation de fonction pour suivre et préparer, au nom du maire et sous son autorité, les affaires relatives aux domaines suivants :

- la communication,
- la gestion du parc informatique et du numérique

**ARTICLE 2** Dans le cadre de cette délégation, Monsieur PANNIER Anthony, est chargé notamment :

- de l'étude et du suivi des dossiers relevant de ces domaines ;
- de la préparation des projets de décisions, conventions, marchés et actes y afférents ;
- de la représentation du maire, lorsque celui-ci en décide, dans les réunions et instances liées aux domaines de la délégation.

Il ne peut toutefois signer aucun acte, décision ou engagement de dépense sans y avoir été expressément autorisé(e) par un texte de délégation de signature distinct, le cas échéant.

**ARTICLE 3** Le présent arrêté ne confère aucune autorité hiérarchique sur le personnel communal à Monsieur PANNIER Anthony, conseiller municipal.

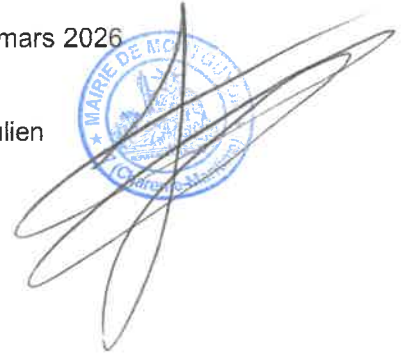
**ARTICLE 4** En cas d'absence ou d'empêchement du maire, la présente délégation s'exerce sans préjudice des attributions du ou des adjoints ayant reçu délégation de fonction.

**ARTICLE 5**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera inscrit au registre des arrêtés du maire, affiché en mairie, notifié à l'intéressé(e) et transmis au représentant de l'État dans le département.

A Montguyon, le 25 mars 2026

Le Maire,  
MOUCHEBOEUF Julien



Notifié au Conseiller municipal,

Le 2 avril 2026.....

Signature

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a horizontal line.